

L'OPINION BELGE DEVANT LA LUTTE DES ROUMAINS DE TRANSYLVANIE POUR L'INDÉPENDANCE NATIONALE ET L'UNION AVEC LA ROUMANIE 1867–1918 (I)

Nicolae Bărbuță*

Abstract: *Based on information published in the Belgian press in 1867–1868, the article presents testimonies of the public opinion from Belgia, sustaining the Romanian movement in Transylvania. The national fight of the Transylvanian Romanians, who militated against the settlement of the Austro-Hungarian dualistic governance, aggravated their situation during the following years.*

Keywords: Belgia, Romania, Transylvania, Belgian press, 1867–1868.

1. Le compromis dualiste et les réactions que sa conclusion engendre

Suite aux défaites subies dans les années 1859 et 1866 d'une part, et à la crise de l'autre, née de sa situation financière, de son système de gouvernement et de l'opposition manifestée par les nationalités soumises, l'Empire autrichien a été amené à changer sa politique intérieure¹.

Les classes dominantes de la monarchie vont chercher sauver l'unité de l'Empire par un accord entre les deux nationalités minoritaires privilégiées, autrichienne et magyare, au détriment des autres nationalités². En effet, dans chaque territoire domine une nationalité, autrichienne ou magyare, le partage géographique étant déterminé par la tradition historique: L'État magyar se compose ainsi des anciens pays de la Couronne de Saint-Étienne – la Transleithanie –, l'État autrichien des dix-sept provinces – la Cisleithanie.

Et donc, par le fait du dualisme austro-hongrois³, l'Empire est divisé en deux parties jouissant de beaucoup d'autonomie, toutes deux soumises au même souverain, mais possédant leurs propres pouvoirs (gouvernement, parlement,

* Secretar științific, Institut des Hautes Etudes de Belgique (Bruxelles); nbarbuta@ulb.a.be

¹ Renouvin Pierre, *Histoire des relations internationales*, Tome V: *Le XIX^e siècle de 1815 à 1871. L'Europe des nationalités et l'éveil de nouveau monde*. Paris, 1956, p. 383.

² Zwitter Fr., *Causes et conséquences du Compromis austro-hongrois*, dans: *Der Osterreichisch-ungarische ausgleich 1867*, Bratislava, 1971, p. 72.

³ Voir: Eisenmann Louis, *Le compromis austro-hongrois de 1867, étude sur le dualisme*, Paris, 1904; Steed H.W., *La monarchie des Habsbourg*, Paris, 1914; Henry P., *Le dualisme austro-hongrois*, Paris, 1909; Taylor A.J.P., *The Habsbourg Monarcy 1815–1918*, Londres, 1942; May A.J., *The Habsbourg Monarcy 1867–1914*, Chambridge, 1951; Kann R.A., *The Multinational Empire. Nationalism and National Reforme in the Habsbourg Monarcy 1848–1918*, 2 vol. New-York, 1950; *Osterreichisch-ungarische ausgleich 1867*, Bratislava, 1971.

législation, administration etc.). Toutefois trois ministères communs sont établis: les affaires étrangères, l'armée, et les finances. Chacun de ceux-ci est représenté par un ministre „impérial”, tous trois responsables de leur politique face à l'ensemble de deux délégations. Ces délégations qui défendent les intérêts de chaque nation, siègent séparément et ne se réunissent que pour vote⁴. Bien que leurs membres soient issus à proportion égale des deux parlements, elles ne sont qu'un organe de concertation car elles ne possèdent aucun pouvoir législatif et seul l'Empereur donnera force de loi à leurs décisions communes⁵. Mais en dehors des ministères communes, chaque gouvernement s'occupe séparément de ses affaires intérieures.

Comme nous venons de le voir, le dualisme confère à l'Empereur François-Joseph un pouvoir de décision dans les affaires militaires. L'armée sous sa fêrule, il dispose ainsi d'un solide instrument pour se venger de la Prusse, ce qui ne manquera pas de jouer un rôle prépondérant dans la politique intérieure de la monarchie.

Le régime ainsi institué est donc paradoxalement le résultat d'une série de compromis: entre l'Autriche et la Hongrie, entre la Hongrie et la Croatie, entre les Magyars et les nationalités, entre les Magyars et la dynastie, entre la souveraineté de l'Etat hongrois et les nécessités d'existence d'une grande puissance qu'est la monarchie austro-hongroise⁶. Par la même, au prix de concessions réciproques, est né l'empire bicéphale, cette mosaïque de nationalités⁷, „... ce régime tissu de contradictions, avec son unité qui est une dualité, sa parité qui signifie inégalité, son constitutionnalisme qui implique l'absolutisme”⁸.

Comme ce dualisme est de conception hongroise et organisé par une loi hongroise, la Hongrie a reçu à la fois tout ce qu'elle pouvait obtenir et tout ce qu'elle pouvait conserver. C'est précisément pour cela qu'elle l'accepta si volontiers.

Pour la Hongrie, ce compromis est donc extrêmement avantageux: en effet, aux classes privilégiées magyares impatientes de reprendre la prédominance qu'elles avaient perdue, il accorde une hégémonie durable, étayée par la reconstitution territoriale. Celle-ci s'effectue effectivement au détriment des populations non-magyares dont auparavant, chaque groupe jouissait d'une constitution bien distincte et d'une administration indépendante. De plus, le nouveau régime instaure au profit des Hongrois une entité politique qui, même si elle est numériquement minoritaire, est en fait dominante⁹. En cela, la prédominance magyare dans l'élite des classes sociales constitue l'essentiel de

⁴ Seignobos Charles, *Histoire politique de l'Europe contemporaine*, Paris, 1897, p. 502.

⁵ Zollner E., *Histoire de l'Autriche des origines à nos jours*, Lyon, 1966, p. 398.

⁶ Eisenmann L., *op. cit.*, p. 592.

⁷ Huillier F. et Bernaerts, P., *Nationalité et Kationalise (1860–1878)*, Paris, 1968, p. 106.

⁸ Eisenmann L., *op. cit.*, p. 659.

⁹ Hantsch H., *L'Autriche-Hongrie*, dans *L'Europe du XIX^e siècle – XX^e siècle. Interprétations historiques*, Milano, 1962, vol. I, p. 304.

l'unité politique caractéristique de la Hongrie¹⁰. Cette unité est encore renforcée par un très vif sentiment national de la part des Magyars qui en plus certes conscients de leur force politique, ne s'en sentent pas moins isolés et voudraient accéder à une importance de masse bien réelle au sein de l'Empire.

Les voilà donc en quête d'effectifs, qu'ils décident finalement de s'attribuer par une magyarisation forcée, autant au sein de l'enseignement qu'en celui des institutions culturelles. Leur action vise surtout à atteindre les classes moyennes qui promettent d'ores et déjà de bientôt tirer les ficelles de la société: il ne suffit plus uniquement que l'élite des nationalités soit bilingue, mais faut-il encore qu'elle tienne la langue magyare pour la sienne à part entière dans un esprit le plus profondément hongrois¹¹. Seule une telle politique pourra assurer la transformation de l'ancien État „historique” en un État „national”. Mais le principe de la magyarisation érige en système équivalent à refuser aux autres nationalités autonomie et certains droits individuels les plus élémentaires¹². D'où le grondement de mécontentement de ces autres nationalités à l'égard des classes dirigeantes de l'Autriche et de la Hongrie.

2. Les réactions chez les Roumains de Transylvanie

Les Roumains de Transylvanie considèrent le dualisme comme extrêmement dangereux. D'une part, n'assouvit-il pas leur besoin d'indépendance, loin s'en faut, mais aussi affaiblit-il leur représentation au niveau de l'État, déjà peu florissante étant donné la situation sociale généralement trop basse des Roumains, vu le caractère censitaire des votes.

Ils réclament en fait l'égalité des droits entre les différentes nationalités ainsi que l'autonomie territoriale, tout en s'engageant dans une lutte décidée afin de défendre leur entité et leur culture. Ce sera la par ailleurs une des grandes idées initiales qui aboutiront finalement à l'unité nationale roumaine. Les origines communes, l'identité de la langue ou de la civilisation, sans oublier la valeur des rapports commerciaux ininterrompus entre les Roumains de deux cotés des Carpates, furent dans ce cadre les chevaux de bataille favoris et les mieux prisés des partisans de l'unification roumaine.

Dès les premières années du dualisme, les Roumains de Transylvanie entretiennent donc une lutte acharnée contre le nouveau régime, fondée sur „*unio duarum nationum contra plures*” comme l'a qualifiée le professeur et homme politique roumain Alexandru Român¹³. Cette lutte du peuple roumain se fait ressentir non seulement au parlement et dans la presse, mais encore sous forme de plusieurs mémorandum ou pétitions adressées aux autorités.

¹⁰ Eisenmann L., *op. cit.*, p. 546.

¹¹ Idem, p. 554-555.

¹² Hanak P., *Probleme der Krise des Dualismus am Ende des 19. Jahrhunderts*, dans „*Studia Historica*” n° 51, Budapest, 1961, p. 345.

¹³ Pascu Ștefan, *Marea Adunare Nationala de la Alba Iulia* (La Grande Assemblée Nationale d'Alba Iulia), Cluj, 1968, p. 130.

La première action importante des Roumains de Transylvanie à l'encontre du projet dualiste, dont le développement et les applications étaient alors interrompus par la guerre austro-prussienne, est la grande pétition nationale du 31 décembre 1866. Rédigée par George Barițiu et Ioan Rațiu, deux des plus importants dirigeants roumains de Transylvanie, et signée par 1493 personnes, la pétition réclame en substance l'abrogation de l'article de loi concernant „l'union” de 1848 et la conservation au contraire, de la Diète de Transylvanie en insistant particulièrement sur son élection – la „proportionnelle”¹⁴. En effet, pour exécuter les modalités d'application du dualisme, les classes dominantes magyares n'avaient pas hésité voter des lois qui visent entre autre annexer la Transylvanie et supprimer les droits reconnus aux Roumains par la Diète de Sibiu (1863–1864), en l'occurrence une majorité roumaine en son sein conformément à la situation ethno-démographique de la Transylvanie.

Pourtant la Diète de Transylvanie est bel et bien dissoute et désormais les députés roumains siègeront à Pesth. Mais la colère de la population roumaine de Transylvanie est avivée encore un peu plus par le couronnement de l'Empereur François-Joseph comme Roi de Hongrie, le 8 juin 1867, et les députés roumains irons même jusqu'à boycotter la Diète de couronnement, tandis que les dirigeants hongrois continuent d'y préparer maintes lois défavorables aux nationalités non-magyares.

Néanmoins bien qu'en minorité flagrante, les députés roumains au parlement de Pesth sans cesse s'opposent énergiquement à la législation dualiste et réclament l'adoption de lois protégeant les nationalités opprimées¹⁵. Par exemple, le député Ilie Măcelariu entame courageusement une action à cet égard, en s'appuyant sur le programme national commun de 1848, lui-même inspiré des libertés conformes au droit national¹⁶. Ainsi s'oppose-t-il à la loi décrétant l'annexion de la Transylvanie par la Hongrie et au seul emploi généralisé de la langue magyare comme langue nationale. Il défendra en outre le principe d'égalité de toutes les nationalités de Hongrie¹⁷. Simultanément, exhorte-t-il les députés roumains à exprimer leur volonté de faire respecter les résolutions concédées en 1848 et à refuser catégoriquement „l'union” ainsi que les lois votées dans les années 1863–1864 à la Diète de Sibiu. Le professeur Alexandru Roman, quant à lui, se manifeste

¹⁴ Pascu Șt., *Mémoires et protestations des Roumains de Transylvanie et de Hongrie de 1791 à 1892*, dans „Revue de Transylvanie”, tome V, n° 3, Cluj, 1939, p. 344; Păcățianu T.V., *Cartea de Aur (Livre d'Or)*, vol. IV, p. 127–135.

¹⁵ Pascu Șt. et Gollner C., *Lutte des Roumains de la Monarchie des Habsbourg contre le dualisme*, dans „Revue roumaine d'histoire”, VII, 1968, n° 1, p. 41.

¹⁶ Suci D., *Activitatea lui Ilie Macelariu în Dieta de încoronare de la Pesta (1865–1867)*, (L'Activité d'Ilie Macelariu à la Diète du couronnement de Pesth)”, dans „Anuarul Institutului de Istorie din Cluj”, 1971, p. 143–155.

¹⁷ Suci D., *Lupta parlamentară a lui Ilie Măcelariu în Dieta de încoronare de la Pesta (iunie 1867–decembrie 1868)*, (La lutte parlementaire d'Ilie Măcelariu à la Diète du couronnement de Pesth)”, dans „Acta Musei Napocensis”, 1972, p. 215–227.

également au parlement en dénonçant le projet de loi du député Deak Ferencz sur les nationalités, projet qui veut établir la domination suprême de la langue magyare dans tous les domaines de l'activité publique¹⁸. Le député de Banat, Anton Mocioni, va même plus loin en prônant la vigueur du sentiment national. Pour lui, les peuples européens lutteront toujours pour l'égalité des droits et pour l'indépendance, ce qui ne fait aucun doute au sujet de l'aboutissement final. Et en soutenant son argumentation par l'exemple des États italiens et allemands, montre-t-il ainsi une large voie ouverte aux pays de Roumanie et de Serbie¹⁹.

D'autres députés, Vinčențiu Babeș et Iosif Hodoș pour les Roumains, Miletič et Manoilovici pour les Serbes, présentent et soutiennent le texte d'un projet de loi sur les nationalités qui est un véritable programme de lutte nationale²⁰.

Lors du XX^e anniversaire de la Grande Assemblée Nationale, en 1868, plusieurs dirigeants du mouvement national de Transylvanie protestent contre l'union forcée de la Transylvanie avec la Hongrie. Cette attitude se traduit par la mise en circulation d'un mémorandum intitulé *Pronunciament*²¹. Par ce document, dont un exemplaire est remis au gouvernement, les signataires exigent l'autonomie de la Transylvanie ainsi que la reconnaissance des premières lois votées à la Diète de Sibiu. Ils réclament en outre la renaissance de la Diète, „fondée sur une véritable représentation populaire”²². Dans les jours qui suivent, les auteurs de *Pronunciament* ainsi que tous ceux ayant élaboré des articles du même genre parus dans les journaux *Gazeta Transilvaniei*, *Telegraful Român* et *Federațiunea*, sont traduits devant les tribunaux sous l'inculpation de crime contre l'ordre public²³.

Il convient de noter ici le rôle remarquable de la presse roumaine dans la lutte contre le dualisme. La presse transylvanienne ne peut maintenir son existence et propager les exigences du peuple roumain que grâce à mille subterfuges. Ceux-ci leur seront absolument indispensables pour échapper à la censure qui se fait extrêmement sévère dès qu'il s'agit de la défense de la langue et de la culture du peuple roumain, tout comme d'ailleurs pour ‘échapper à la justice qui s'attaque impitoyablement aux journalistes roumains’²⁴.

¹⁸ Neamțu G., *Alexandru Roman militant pentru unitatea națională a românilor (1848–1897)* (Alexandru Roman; combattant pour l'unité nationale des Roumains), dans „Anuarul Institutului de istorie din Cluj”, XVI, 1973, p. 177.

¹⁹ Pascu Șt. et Gollner, C., *op. cit.*, p. 41.

²⁰ Cipăianu G., *V. Babeș, activitatea parlamentară în anii 1861-1869* (V. Babeș, l'activité parlementaire dans les années 1861–1869), dans „Anuarul Institutului de istorie din Cluj”, XVI, 1973, p. 183.

²¹ Retegan S., *Pronunciamentul de la Blaj, 1868*, dans „Anuarul Institutului de istorie de la Cluj”, IX, 1966, p. 127–142.

²² Pascu Șt., *op. cit.*, p. 131–132.

²³ Bărbuță N., *Aspecte privind procesele de presă ale Gazetei Transilvaniei (Aspecte concernant les procès de la Gazette de Transylvanie)*, dans „130 de ani de la apariția Gazetei de Transilvania”. Brașov, 1967, p. 179.

²⁴ Idem, p.180.

Des journaux tels que „Federațiunea”, „Gazeta Transilvaniei”, „Albina”, „Concordia” etc., deviennent de véritables tribunes d’opposition ou s’expriment les aspirations sociales, culturelles et nationales du peuple roumain. De telle sorte, c’est jour après jour que le développement de la situation est fidèlement présenté et méticuleusement analysé par cette presse.

Les négociations qui doivent aboutir à l’instauration du dualisme austro-hongrois inquiètent l’opinion publique roumaine et notamment le fait que l’Empereur va consentir à „l’union” forcée de la Transylvanie avec la Hongrie. Un extrait de „Gazeta Transilvaniei” le traduit parfaitement: „... le sentiment national et l’instinct de propriété conservatrice sont à tel point développés et puissant chez les Roumains et chez les Slaves que, ceux-ci sont prêts à lutter de toutes leurs forces contre le dualisme... l’existence et la consolidation de l’Empire sont conditionnée par la reconnaissance des droits et des prétentions nationales de tous les peuples de l’Empire; ce qui ne peut se produire par le dualisme étant donné que ce régime excluait toutes les possibilités d’indépendance nationale et d’individualité politique”²⁵.

Après que le Roi eût annulé les décisions de la Diète de Sibiu, le même journal souligne que „nous les Roumains transylvaniens nous nous trouvons être totalement ignorés; en tant que nation, on ne nous demande plus de participer à l’élaboration des lois du pays; nous sommes exclus de l’édifice national par les lois de 1848 qui écartent toute autre nationalité... nous sommes ramenés à l’impuissance politique, nous sommes de nouveau privés de nos représentants politiques”²⁶.

Tant de protestations publiées dans les colonnes de la presse transylvanienne mettent sans nul doute l’accent sur le sentiment d’oppression, mais aussi sur la volonté de réaction de toute la population roumaine, consciente d’être unie dans une même lutte contre les classes dominantes magyares et la Cour de Vienne.

3. Les réaction en Roumanie

De même au-delà des Carpates, dans l’ancienne Roumanie, la préparation du pacte dualiste et l’annexion de la Transylvanie à la Hongrie produisent une vive agitation de l’opinion publique. Par l’intermédiaire de la presse, une série de personnalités politiques et culturelles de renommée internationale telles que Mihail Kogălniceanu, Bogdan Petriceicu-Hașdeu ou C.A. Rosetti pour ne citer qu’eux, vont s’élever contre le dualisme en démasquant son caractère réactionnaire.

Le journal „Reforma” de Bucarest, dans un article intitulé „À nos frères d’au-delà des Carpates” montre que la population de Roumanie est prête à lutter à côté de ses frères de Transylvanie pour leur émancipation nationale: „le colosse pourri du despotisme conquérant va s’effondrer devant les droits des peuples et des

²⁵ „Gazeta Transilvaniei”, 22 martie 1867.

²⁶ „Gazeta Transilvaniei”, 31 mai 1867.

nations... la Roumanie une et indivisible – soulignait le journal brisera un jour les chaînes qui l'entourent aujourd'hui et apparaîtra dans l'arène du monde, sur les bords du Danube, plus radieuse et plus étincelante²⁷...

Condamnant le pacte dualiste, le journal „Românul” met en évidence son caractère oppressif et sa volonté de tutelle sur les autres nationalités qu'il juge fondamentalement incompatible avec la liberté et inacceptable par l'opinion publique²⁸.

Les mêmes propos sont tenus par „Tribuna României”: l'Autriche cherche une planche de salut dans le dualisme. Elle donne la main aux Hongrois pour assujettir les Roumains et les Slaves²⁹.

„Perseverența” condamne le gouvernement autrichien et souligne que la suppression de l'autonomie transylvanienne creuse un fossé entre Roumains et Magyars. L'article condamne aussi les persécutions dont les Roumains sont victimes et exalte leur résistance: „les oppresseurs adorent le despotisme ... ne peuvent faire face à un peuple aussi tenace qui possède en plus l'avantage d'avoir cinq millions de frères libres poursuivant le même but: le rassemblement du peuple roumain”³⁰.

À son tour, „Trompeta Carpaților”, dans l'article „L'appel d'un Roumain d'au-delà des Carpates” demande à toute l'Europe de réagir contre l'acte réactionnaire qui entend étouffer les nationalités opprimées de l'Empire austro-hongrois: „Nous faisons appel à toute la latinité européenne!”³¹.

Le développement de la culture nationale a joué un grand rôle dans la lutte contre l'opresseur étranger. Dès lors toutes les manifestations culturelles revêtent un caractère politique prononcé. L'activité de l'ASTRA (Association transylvaine pour la culture du peuple roumain), la participation de tous les Roumains aux différentes manifestations culturelles – notamment celle des Transylvaniens et des Bucoviniens à l'ouverture de la *Societatea academică (Société académique)*³² – montrent à suffisance le caractère unitaire de la lutte nationale du peuple roumain.

Contre le dualisme et pour la défense de l'autonomie transylvanienne, la société *Transilvania* est créée à Bucarest, le 3/15 mai 1867, à l'occasion de l'anniversaire de l'Assemblée Nationale des Roumains de Transylvanie. Son but est „la consolidation des liens de fraternité entre les jeunes étudiants de toutes les parties de la Roumanie et d'aider les étudiants transylvaniens”³³.

²⁷ „Reforma”, 28 ianuarie 1867.

²⁸ „Românul”, 19 februarie 1867.

²⁹ „Tribuna României”, 18 februarie 1867.

³⁰ „Perseverența”, 5 martie 1867.

³¹ „Trompeta Carpaților”, 1 iunie 1867.

³² V. Curticăpeanu, *Mișcarea culturală românească pentru unirea din 1918 (Le mouvement culturel roumain pour l'union de 1918)*, București, 1968, p. 55.

³³ V. Curticăpeanu, *Societatea 'Transilvania' din București*, dans „Studii”, XIX, n° 1, 1966, p. 93–113.

On peut juger de la solidarité des Roumains d'au-delà des Carpates par l'ardeur qu'ils ont mise à défendre la cause soutenue par *Pronunciament*. Preuve est le télégramme signé par un grand nombre de personnalités politiques, envoyé de Bucarest, le 30 décembre 1868, à la „Gazeta Transilvaniei”. Ils protestent contre l'abus de traîner en prison les auteurs de *Pronunciament* et d'intenter un procès à tous les cosignataires de cette cause, mesures qui ont ému profondément les Roumains de la Roumanie libre. Tous souhaitent que soient rassemblés tout le cœur et toute la vigueur nécessaires à la défense de la cause nationale. Le télégramme se termine par ces termes: „Vive la Transylvanie libre et indépendante! Honneur éternel à ceux qui souffrent pour son indépendance!”³⁴

4. Réaction dans différents pays d'Europe

La conclusion du compromis austro-hongrois est l'un des événements les plus importants d'Europe dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Il a éveillé un vif intérêt au sein des pays européens, aussi bien parmi ceux directement liés aux grandes questions que parmi ceux politiquement neutres.

Parmi les plus concernés sont la France et l'Italie. La France d'abord favorable au principe des nationalités en Europe centrale, change d'attitude au cours des années 1867-1868. Ceci s'explique par la détérioration des relations franco-prussiennes, qui mènent la France à rechercher en l'Autriche un allié de poids contre la Prusse.

Napoléon III voulait absolument entraîner l'Autriche dans une alliance contre la Prusse. Il voulait surtout obliger Bismarck à se conformer rigoureusement au traité de Prague par crainte de la création d'un État allemand unitaire³⁵. En ce sens, l'activité déployée par la diplomatie française durant les années du compromis, à laquelle les diverses rencontres entre François-Joseph et Napoléon III ne sont pas étrangères, montrent à suffisance les efforts de la France pour attirer l'Autriche dans le sillon de sa politique. Dans ces conditions, il ne pouvait plus être question de l'appui français en faveur des nationalités sacrifiées par la Cour de Vienne à la domination austro-allemande et magyare.

La presse française de l'époque traduit très bien cette évolution. En effet, tout d'abord largement favorable aux efforts de redressement de l'Autriche après les défaites de 1859 et 1866, la majorité de la presse connaîtra un revirement en appuyant le gouvernement des Tuileries: des journaux comme le „Constitutionnel”, le „Journal des Débats”, la „Presse” etc.³⁶ parlent en termes favorables de la

³⁴ N. Bărbuță, *op. cit.*, p. 180.

³⁵ A. Lorant, *Le compromis austro-hongrois et l'opinion publique française en 1867*, Genève, 1971, p. 193.

³⁶ A.J. Tudesq, *Le compromis austro-hongrois de 1867 devant la presse française*, dans „Der Osterreichisch-ungarische Ausgleich 1867”, Bratislava, 1971, p. 146.

conclusion du compromis austro-hongrois, le considérant comme le début d'une ère nouvelle de liberté et de prospérité, mais leur opinion était surtout déterminée par la peur que pouvait inspirer l'ébauche d'une unité allemande autour de la Prusse. Par ailleurs et à mettre au bénéfice des partisans du compromis, régnait l'idée selon laquelle la Russie était indirectement responsable de toutes les manifestations nationalistes qui minaient l'Empire autrichien.

Bref, la France, primordialement pour se prémunir contre l'unité allemande, cherche un rapprochement avec l'Autriche, au prix même du sacrifice des nationalités concernées par le compromis austro-hongrois, auxquelles elle ruine tout espoir. Ainsi, la France contredit sa propre politique traditionnelle qui exaltait et défendait les volontés d'indépendance nationale.

Quelques autres journaux comme le „Siècle”, „l'Univers”, ou la „Gazette de France”, étaient par contre favorables aux aspirations nationales. En ce qui concerne la conclusion du système dualiste austro-hongrois, le „Siècle” considérait que celui-ci ne pouvait pas résoudre tous les problèmes: „il faut qu'à Pesth, aussi bien qu'à Vienne, on évite les funestes errements d'autrefois”³⁷, faisant ainsi allusion à la mésentente entre les magyars et les autres nationalités. La „Gazette de France” réagit de la même façon et décrit les manifestations d'hostilité au dualisme, comme le refus légitime de se voir imposer la langue allemande et magyare³⁸. „L'Univers” estime pour sa part que le compromis „se repose uniquement tant à Pesth qu'à Vienne, sur le sacrifice de tous les droits des populations slaves aux prétentions dominatrice des Magyars”³⁹. Le même journal, dans un article du 15 janvier 1868 constate: „Ni les Tchèques, ni les Ruthènes, ni les Slovaques, ni les Croates, ni les Slovènes, ni les Valaques ne sont satisfaits et ils ont le droit de ne pas l'être”⁴⁰.

L'ensemble de l'activité déployée par l'ambassadeur de France à Vienne, le duc du Gramont, a pour but la constitution d'une alliance franco-autrichienne, afin d'isoler la Prusse. Le duc du Gramont approuve ainsi entièrement toutes les négociations entreprises par Beust pour arriver à la conclusion du compromis, en négligeant toutefois complètement la situation des nationalités de l'Empire autrichien. Sa seule stratégie consiste à tirer parti de la rivalité austro-prussienne au profit d'une telle alliance⁴¹.

En Italie, l'opinion publique se montrait particulièrement passionnée par le problème national. Effectivement, les aspirations à l'autonomie soulevée en Europe centrale concernaient alors directement les Italiens qui désiraient réaliser pleinement leur unité nationale.

Les principaux porte-paroles de l'opinion publique italienne, les journaux „Il Diritto”, „la Riforma”, ainsi que „l'Opinione”, sont tous fidèles au mouvement de

³⁷ *Ibidem.*

³⁸ *Ibidem*, p. 156.

³⁹ *Ibidem.*

⁴⁰ *Ibidem.*

⁴¹ Michel Bernard, *Le compromis et l'attitude de la France d'après les archives diplomatiques françaises*, dans *Der Osterreichisch-ungarische ausgleich 1867*, Bratislava, 1971, p. 130-142.

„Risorgimento” et proches des idées de Mazzini et de Garibaldi. Ils défendent donc les peuples qui prennent part à des efforts d’émancipation et d’unité nationale. Ils condamnent en revanche les tentatives de conciliation entreprises par Beust, car ils considèrent le dualisme austro-hongrois comme un obstacle au développement socio-économique de certaines ethnies qui composent l’Empire⁴², face à la suprématie des deux nationalités „historiques” austro-allemande et magyare. „Le dualisme – comme le soulignait l’expert politique italien Ruggero Bonghi dans la revue „Nuovo Antologia” – doit être concilié avec de très larges autonomies accordées aux territoires habités par les populations slaves et roumaines”⁴³.

Quant à la diplomatie italienne, elle œuvre plutôt de façon optimiste en ce qui concerne l’évolution constitutionnelle de la monarchie danubienne. Le diplomate italien Luigi Rati Opizzoni, comme d’ailleurs son successeur Giulio Camillo Barral de Monteauvrard apprécie les efforts habiles du comte de Beust, tous deux fortement influencés par la mentalité dominante dans l’entourage de la Cour de Vienne⁴⁴.

En définitive, la diplomatie italienne joue donc un rôle secondaire face à son opinion publique qui finit par dénoncer ouvertement le dualisme, qu’elle juge inacceptable car il oppose un frein indéniable aux progrès individuels des nationalités „minoritaires”.

5. Les réaction en Belgique

En Belgique, l’opinion publique – sujet de notre travail – s’est montrée particulièrement sensible aux événements qui se sont déroulés dans cette partie de l’Europe. Par le fait que la Belgique représente alors un État neutre, non-engagé dans „la question de l’Orient, celle-ci peut aborder les problèmes y ayant trait avec beaucoup plus d’objectivité. La documentation belge fait autorité en cela par la valeur intrinsèque de ses sources, au contraire par exemple des articles de presse français élagués et dirigés par une censure impériale qui traduit trop souvent de son engagement dans l’affaire orientale. La Belgique se penche en outre sur la question nationale d’une façon particulière car si elle y est très sensible, elle n’en reste pas moins attachée chèrement à sa neutralité personnelle.

En fait, les Belges sont tenus exclusivement au courant par la presse – journaux et revues – et par leur propre correspondance diplomatique. Cet amas de documents constitue une source importante de renseignements, non seulement en ce qui concerne le compromis lui-même, mais aussi pour les réactions qu’il a suscitées.

⁴² Angelo Tamborra, *Le compromis austro-hongrois de 1867 et l’Italie*, dans *Der Osterreichisch-ungarische ausgleich 1867*, p. 168.

⁴³ *Ibidem*, p. 164.

⁴⁴ *Ibidem*, p. 165–168.

La presse, pour sa part dispose alors déjà d'un réseau télégraphique remarquable. Notamment, „l'Indépendance Belge”⁴⁵ reçoit régulièrement les dernières nouvelles directement depuis les principales villes d'Europe. Au fur et à mesure tient-il ainsi ses lecteurs au courant de l'évolution des événements qui surviennent dans la monarchie autrichienne. Mais ce quotidien n'est pas seul à disposer des moyens journalistiques modernes et les principaux journaux belges de l'époque comme le „Journal de Bruxelles”⁴⁶, le „Précurseur d'Anvers”⁴⁷, le „Bien Public”⁴⁸ ou „l'Etoile Belge”⁴⁹ les employant également très assidûment.

Pourtant „l'Indépendance Belge” est incontestablement le plus informé et il écrit abondamment au sujet des travaux préparatoires à l'arrangement du compromis austro-hongrois⁵⁰. Remarquons ici que les correspondances particulières de ce journal à Vienne et à Pesth lui ont permis de publier dans ses colonnes un assentiment favorable relatif à une entente entre la Hongrie et la Cour de Vienne, ce bien avant même la conclusion effective et officielle de l'acte proprement dit! Dans sa „Revue Politique” du 2 février 1867, „l'Indépendance Belge” attire l'attention sur le fait que la restauration du nouveau régime sera sans doute accepté par la majorité des Magyars et des Autrichiens, mais qu'il est en revanche douteux de voir les autres nationalités concernées désireuses d'accepter le dualisme⁵¹.

Donc, entrevoyait-on déjà au sein de la presse belge l'hypothèse d'un refus du dualisme par les nationalités soumises. Tout cela grâce à un brassage abondant et une fine analyse des informations quotidiennes. Ainsi par exemple, est-ce l'opposition marquante des diètes nationales à l'élection des délégués au Reichsrath⁵² qui mit la puce à l'oreille des journalistes belges, pour ce qui allait devenir un refus pur et simple du dualisme chez les nationalités opprimés.

Le „Journal de Bruxelles” a suivi aussi les événements qui devaient aboutir au compromis austro-hongrois⁵³ en informant régulièrement ses lecteurs sur la transformation interne de la monarchie danubienne. Le 24 février 1867, son correspondant de Vienne énonce avec certitude que la Hongrie a obtenu plus que ce qu'elle attendait par ce compromis: sa constitution et les lois de 1848 sont

⁴⁵ Paraît à Bruxelles en février 1831 sous le titre de „l'Indépendance”. Le 1^{er} juillet 1843 sous le titre de „l'Indépendance Belge”. Cf., René Feibelman, *L'Evolution de la presse bruxelloise*, Bruxelles, 1911, p. 13–14.

⁴⁶ Le premier numéro paraît à Liege, le 1^{er} juillet 1820, sous le titre de „Courier de la Meuse”. En 1841 paraît à Bruxelles comme „Journal de Bruxelles”, Cf., Feibelman, *op. cit.*, p. 19.

⁴⁷ Paraît à Anvers en 1835, cf., A., Ooms *La presse belge depuis ses origines jusqu'au centenaire de notre indépendance nationale*, Bruxelles, 1949, p. 24.

⁴⁸ Paraît à Gand en 1853, cf., L. Bertelson, *Tableau chronologique des journaux belges*, Bruxelles, 1956, p. 23.

⁴⁹ Le premier numéro paraît à Bruxelles, le 20 décembre 1850, cf., Feibelman, *op. cit.*, p. 23.

⁵⁰ Pour les détails concernant l'arrangement du compromis austro-hongrois voir l'„Indépendance Belge” n^{os} 44, 51, 56, 59, 64 de l'année 1867.

⁵¹ „Indépendance Belge”, 3 février 1867.

⁵² *Idem*, 28 février 1867.

⁵³ Pour la préparation du compromis voir „Journal de Bruxelles” les n^{os} 50, 51, 55, 2, 78, 85.

rétablies dans toute leur étendue. „L'Empereur – poursuit le correspondant – a donné tout ce qu'il pouvait donner, et ce qu'il demande en retour, il ne peut l'attendre que de la générosité des Hongrois”⁵⁴. Toujours le même correspondant, qui vante l'œuvre du Baron Beust faite „avec autant d'énergie que de discernement”, considère que le dualisme reste la seule possibilité à choisir pour cet homme d'État qui désire assurer la paix intérieure en prévision de complications extérieures⁵⁵.

Affirme-t-on même que „le dualisme n'est pas une forme parfaite de gouvernement, mais qu'il n'y a pas à choisir; ou plutôt, qu'entre plusieurs formes vicieuses il y a prendre la moins mauvaise”⁵⁶. Dans ses correspondances suivantes, le même journal analyse les nombreuses et complexes difficultés existantes à l'intérieur de la monarchie. „Beust ne pourra pas réussir „dans une tâche où tant d'autres ont échoué”⁵⁷, déclare en substance un correspondant de Vienne, surtout s'il emploie les moyens identiques à ceux de ses prédécesseurs Schmerling et Bach. „La seule issue – soulignait le correspondant – serait la politique étrangère militante, la guerre victorieuse”⁵⁸. Mais, pour celle-ci il faut un traité d'alliance avec Napoléon et Victor-Emmanuel. Hélas, même si ces possibilités peuvent être réalisées, après quelques années de paix, la monarchie retombera dans les éternelles querelles entre Slaves et Allemands, remarque le correspondant. „En somme concluait le journal – convenons que ce n'est pas chose facile de gouverner l'Autriche; la chose même est impossible lorsque ceux qui gouvernent étant eux-mêmes des hommes de parti, les chefs de ces partis ne poursuivent que leurs intérêts propres, sans se préoccuper avant tout des intérêts généraux de l'Empire”⁵⁹.

Le „Journal de Bruxelles” du 26 mars 1867, dans sa correspondance de Vienne, critique violemment la politique de Beust, en la qualifiant comme „malheureuse” et „qui ne tardera pas à se venger par ses fruits”. Cette politique mecontente toutes les autres nationalités au profit du magyarisme et du germanisme. Dans le même article, l'auteur reproche à Beust de faire une politique allemande, en voulant prendre sa revanche sur Bismarck. „Ne pouvant dompter la Hongrie qu'il ne connaît pas, il y à renonce et il tourne tout son besoin d'autorité contre ses provinces polonaises, tchèques et slaves. Tous doivent renier leurs traditions, renoncer à leur avenir, pour s'atteler au char de quelques rêveurs autrichiens, professeurs et docteurs de Vienne qui de tous ces peuples réunis en un parlement se flattent de composer une seconde Allemande”⁶⁰. D'après le même correspondant, Beust „aurait du se servir des éléments slaves qui forment la grande

⁵⁴ „Journal de Bruxelles”, 24 février 1867.

⁵⁵ *Ibidem*.

⁵⁶ *Ibidem*.

⁵⁷ *Idem*, 3 mars 1867.

⁵⁸ *Ibidem*.

⁵⁹ *Ibidem*.

⁶⁰ *Idem*, 26 mars 1867.

majorité des habitants pour donner une base à l'Empire et le soustraire à l'influence absorbante de l'Allemagne". Or – constate le correspondant – le ministre Beust „fait absolument le contraire...⁶¹”.

Les fêtes du couronnement de François-Joseph comme Roi de Hongrie et la conclusion proprement dite sont amplement commentés par la presse belge⁶².

„L'Indépendance Belge” du 12 juin 1867, après avoir décrit en détail les fêtes de Pesth, soulignait les avantages obtenus par la Hongrie arrivée „au but de ses désirs”. En ce qui concerne le sort des populations non-magyares l'auteur fait ressortir le fait que celles-ci refusent de se laisser magyariser: „C'est leur droit, mais c'est au gouvernement hongrois et à la majorité parlementaire de Pesth qu'incombe le devoir de donner à ce sujet des gages à la Diète d'Agram. Aujourd'hui que la réincorporation des trois royaumes slaves dans ce royaume de Saint-Etienne est légalement et irrévocablement consommée, il faut espérer que la défiance des uns s'apaisera en même temps que les exigences des autres se renfermeront dans les strictes limites des lois des conventions bilatérales⁶³. Le même journal soulève également le problème délicat des nationalités non-magyares pour la Hongrie: celles-ci nient en effet la suprématie de la Diète de Pesth. Or, pour qu'il n'existe plus de difficultés dans la réussite du nouveau régime „il faut que les Hongrois donnent satisfaction aux griefs des populations non-magyares par une large application des idées de liberté et de tolérance pour les droits d'autrui, sinon, ils s'exposent à les traiter comme l'Autriche à si longtemps traité la Hongrie et à rendre leur pays impuissant à accomplir les destinées⁶⁴. Le journal anversois le „Précurseur” est de même avis, pour lui il reste encore beaucoup à faire avant de maîtriser la situation et notamment de contenter dans une juste mesure les aspirations d'autonomie des autres nationalités⁶⁵. On retrouve cette opinion dans son numéro du 13 juin: „... Pendant qu'on fêtait l'Empereur à Pesth, des avis de Prague annoncent des faits qui contrastent singulièrement par leur nature rigoureuse avec le décret d'amnistie mesures prises par le nouveau gouvernement vis-à-vis des autres nationalités. Quatre journaux favorables à l'autonomie des différents peuples de l'Empire avaient déjà été supprimés sous prétexte d'avoir cherché à troubler l'ordre public⁶⁶. Le même journal laisse entendre que la sécurité des particuliers n'est plus assurée; les populations qui ont tout d'abord espéré trouver la liberté risquent maintenant de devenir victimes de l'impérialisme autrichien⁶⁷.

⁶¹ *Ibidem*.

⁶² Pour le déroulement du couronnement, le 8 juin à Pesth, voir notamment: „Indépendance Belge” n^{os} 163 à 168; „Journal de Bruxelles” n^{os} 160 à 170; „Précurseur d'Anvers” n^{os} 162 à 164; „Bien Public”, n^{os} 162, 163.

⁶³ „Indépendance Belge”, 12 juin 1867.

⁶⁴ *Idem*, 5 juillet 1867.

⁶⁵ „Précurseur d'Anvers”, 12 juin 1867.

⁶⁶ *Idem*, 13 juin 1867.

⁶⁷ *Ibidem*.

Dans une série d'articles publiés dans la „Revue des Deux Mondes”⁶⁸, le professeur Emile de Laveleye⁶⁹ y consacre une ample étude sur l'organisation intérieure de la Prusse et de l'Autriche depuis Sadowa. En examinant les moyens de constituer, avec des populations d'origine et de langue différentes, un État capable de résister aux causes intérieures et extérieures de dislocation, l'auteur affirme que le premier moyen consiste à contraindre toutes ces populations à obéir à un même pouvoir central, à leur ôter leurs institutions et leur culture, à les soumettre aux mêmes lois et aux mêmes idées. Le second moyen, tout à l'opposé, consiste à respecter les traits distinctifs des nationalités en leur laissant le droit de se gouverner elles-mêmes et de s'épanouir. Ni l'un, ni l'autre procédé n'a jusqu'ici réussi en Autriche! On en est arrivé „à subir une organisation politique très imparfaite appelée *dualisme*, et à prendre, parmi les différentes formes que ce système peut offrir, la plus incommode, la moins maniable, la plus exposée aux difficultés et aux conflits, c'est-à-dire à choisir la plus imparfaite des solutions, et à établir ce mauvais mécanisme de la pire façon”⁷⁰.

L'économiste de Laveleye, qui a assisté au couronnement de l'Empereur François-Joseph, le 8 juin 1867 à Budapest⁷¹, note la signification, pour la Hongrie, de ce couronnement. La Hongrie, affirme Laveleye, est rentrée en possession de son indépendance, de ses institutions, de ses lois, mais non pas sur le champ de bataille comme avant, mais bien par l'éloquence de ses hommes d'État⁷². Mais les nationalités soumises mènent une sourde lutte, un véritable travail de sape qui représentera d'ici peu un grand danger pour la race dominante magyare, lorsqu'elles seront prêtes à brusquement surgir de la clandestinité. Selon lui, les Magyars, pour échapper à ce péril, doivent faire deux choses que, jusqu'à présent, ils ont toujours repoussées. D'une part, ils doivent s'appuyer sur les Allemands et s'unir plus intimement à ceux de l'Autriche par un lien fédéral. D'autre part, ils doivent aider les Slaves du Sud à développer tous les éléments de force et la grandeur que ceux-ci possèdent. „Il fut un temps où on a pu espérer peut-être les *magyariser*. Ce temps est passé. L'esprit national est éveillé il ne sera plus étouffé,

⁶⁸ Emile de Laveleye écrit une série d'articles dans la „Revue des Deux Mondes” (1866-1869), intitulés *L'Allemagne depuis la Guerre de 1866*. Ces articles seront publiés dans son livre *La Prusse et l'Autriche depuis Sadowa*, 2 vol. Paris, 1870.

⁶⁹ Laveleye Emile-Louis-Victor de, né à Bruges le 5 avril 1822, décède à Doyon(Namur) le 2 janvier 1892. Professeur d'économie politique à l'Université de Liège, cf., *Bibliographie nationale belge*, vol. 34, p. 528–550. En 1867, visite plusieurs villes de Transylvanie, puis en 1868 la Hongrie., cf., Laveleye E., *Lettres intimes*, Paris, 1927, p. 146–160. En 1883, visite les Balkans. Il publie des articles dans la „Revue des Deux Mondes”, réunis en 1888 en deux volumes sous le titre *La Péninsule de Balkans* cf., *Lettres intimes...*, p. 226.

⁷⁰ E. Laveleye, *L'Allemagne depuis la guerre de 1866*, VI: *La Hongrie, ses institutions et son avenir*, dans „Revue des Deux Mondes”, juin, 1868, p. 522.

⁷¹ E. Laveleye, *Lettres intimes...*, p. 147–148.

⁷² E. Laveleye, *L'Allemagne depuis la guerre de 1866*, VI: *La Hongrie, ses institutions et son avenir...*, p. 538.

et il acquerra sans cesse une force plus grande⁷³. Les aspirations nationales manifestées par les différentes nationalités de s'unir avec leurs frères qui se trouvent dans des provinces turques ne peuvent pas être empêchées. Ces espérances finiront par se réaliser „comme se réalise tout ce qu'un peuple veut avec passion et persévérance⁷⁴.

La politique qu'ils mènent vis-à-vis des autres nationalités, prépare donc manifestement la ruine des Hongrois. La seule solution, affirme Laveleye, c'est la forme fédérative. Il est certain que les nationalités diverses ne se soumettront jamais aux règlements uniformes d'une administration centralisée. La Hongrie ne devrait pas prétendre annexer la Transylvanie et la Croatie car elle pourrait très bien – précisait Emil de Laveleye – se trouver un jour à la place des populations qu'elle opprime pour l'instant; les Magyars intègres dans un État en majorité slave, seraient les premiers à réclamer une large indépendance. Il est toujours imprudent de faire pour d'autres des lois que l'on n'accepterait pas pour soi-même⁷⁵.

Les circonstances qui ont conduit à la conclusion du compromis et à son contenu, ont retenu l'attention des diplomates belges. L'ambassadeur de Belgique à Vienne, L. de Jonghe d'Ardoye⁷⁶, écrivait personnellement à son ministre, Charles Rogier, pour le tenir au courant de ce qui se passe dans la monarchie. Dans son rapport du 4 juin 1867, il note que les représentants de la partie occidentale de l'Empire finiront par céder et accepteront le dualisme par nécessité. Mais il est certain que ces hommes politiques n'éprouvent aucun enthousiasme pour la convention qu'ils voteront et dont ils savent qu'ils subiront les conséquences⁷⁷. Après les fêtes du couronnement, auxquelles il a participé avec le corps diplomatique, l'ambassadeur, dans sa lettre du 15 juin, de la même année, décrit en détail la cérémonie du couronnement et ensuite exprime-t-il son opinion sur le nouveau régime en précisant que malgré le sentiment de confiance mutuelle entre le Roi et la nation hongroise, il reste encore de grosses difficultés en ce qui concerne l'exécution du nouveau système⁷⁸.

Passant ensuite à l'examen de chaque nationalité, l'ambassadeur belge affirme que la Hongrie est satisfaite en général des concessions et des garanties qu'elle vient d'obtenir. Pour l'Autriche, Beust doit déterminer les Allemands d'Autriche à soutenir ses plans en réalisant leurs désirs constitutionnels. Jonghe d'Ardoye manifeste beaucoup d'admiration pour la personnalité de Beust. Il a, en effet confiance en celui qui, lors des dernières discussions du Reichsrath, est

⁷³ *Ibidem*, p. 553.

⁷⁴ *Ibidem*, p. 554.

⁷⁵ *Ibidem*, p. 555.

⁷⁶ L. de Jonghe d'Ardoye, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Vienne, le 7 avril 1866.

⁷⁷ *Les Archives du Ministère des Affaires étrangères Belges* (infra: A.M.A.E.B.), fonds Autriche-Hongrie, dos. n° 34, doc. n° 63, Vienne, 4 juin 1867.

⁷⁸ *Ibidem*, Vienne, 15 juin 1867.

parvenu à persuader les représentants nationaux et qui aujourd'hui réussit finalement en les présentant comme une nécessité, à faire accepter par la Hongrie les choses qui avaient été auparavant condamnées par les centralistes⁷⁹.

Le diplomate belge ne cache pas le fait que de graves problèmes subsistent pour l'Autriche: le refus de concessions de la part des nationalités soumises, le danger que pourrait représenter l'Orient et bien d'autres menaces encore; mais il constate que, bien que précaire la situation s'est améliorée grâce aux résultats obtenus par Beust dans le règlement de la question hongroise et au rétablissement d'une confiance relative chez les Allemands d'Autriche⁸⁰.

Donc, pour Jonghe d'Ardoye, les luttes des autres nationalités pour leur reconnaissance constituent un danger pour la monarchie, qu'ils menacent d'affaiblir. Ces peuples, pense-t-il, continuent à mettre leurs espoirs dans un panslavisme favorisé par la Russie, toujours prête en outre à profiter des dissensions européennes pour étendre son influence⁸¹; cette situation pourrait évidemment aller jusqu'à mettre en péril l'existence de la monarchie austro-hongroise.

Après les fêtes du couronnement, le problème le plus difficile et en même temps le plus important pour la survie de la monarchie est celui des nationalités de l'Empire et des rapports entre celles-ci et l'État. Il faut en priorité élaborer un ensemble de lois applicables à tous les peuples et qui satisferaient aux aspirations de chacun. Comme aucune des nationalités n'est assez puissante pour imposer sa volonté aux autres, c'est dans le respect mutuel que se trouve la sécurité et les possibilités de développement de chaque entité⁸².

Une fois de plus, Emile de Laveleye aborde le problème des nationalités dans la monarchie austro-hongroise⁸³. L'économiste belge fait une intéressante analyse approfondie de la question des nationalités en général, et en particulier sur le problème spécifique de la Hongrie.

Le mouvement des nationalités constitue un facteur de progrès: l'arrêter, par une politique hostile, est une erreur puisque ce serait un retour à l'ancien régime. Ce mouvement, souligne Laveleye, a comme base les plus grands principes: „l'égalité de tous, la souveraineté populaire, le régime constitutionnel et parlementaire, les découvertes de la science, la diffusion des lumières, la culture de la philologie et des lettres”⁸⁴. Emile de Laveleye n'admet pas que les Hongrois, par un esprit de propagande intolérante, imposent leur langue. À cause d'une grande hostilité entre les nationalités de l'Autriche-Hongrie, une guerre extérieure mettrait

⁷⁹ *Ibidem*.

⁸⁰ *Ibidem*.

⁸¹ *Ibidem*, Vienne, 28 juin 1867.

⁸² Bertrand Auerbach, *Les races et les nationalités en Autriche Hongrie*, Paris, 1898, p. 483.

⁸³ E. Laveleye *L'Allemagne depuis la guerre de 1866*, VII: *Les nationalités en Hongrie et les Slaves du Sud (Yougo-Slaves)*, dans „Revue des Deux Mondes”, août, 1868, p. 513–549.

⁸⁴ *Ibidem*, p. 515.

en péril l'existence du pays. Pour éviter ce danger, les Magyars ont besoin du dévouement de toutes les nationalités qui habitent leur territoire. Ils doivent donc renoncer à imposer leur langue, surtout que celle-ci n'est parlée que par un petit groupe d'hommes, et est ignorée à l'étranger. Selon Laveleye, la langue allemande devrait être enseignée dans les écoles, comme le français en Hollande et en Allemagne, sans pour autant que l'on porte atteinte à la nationalité. Par cette langue ils peuvent entretenir des relations avec le reste de la monarchie et avec l'étranger. „Droit égal pour tous – suggère Emile de Laveleye – voilà le principe qu'il faut consacrer, et dans un pays aussi décentralisé que la Hongrie il est facile de l'appliquer”⁸⁵.

Dans sa conclusion, l'auteur émet aussi quelques conseils particulièrement précieux en ce qui concerne les nationalités. Il préconise l'abandon total de l'ancienne politique autrichienne et l'adoption de toutes les mesures nécessaires à l'émancipation des populations trop longtemps opprimées et dont le triomphe définitif ne fait plus de doute désormais. Il estime qu'en servant le progrès du „genre humain” la récompense se concrétisera sous la forme d'un appui des hommes d'État anglais de la nouvelle école, d'une France soucieuse de l'affranchissement des peuples qui accordera sa sympathie et d'une Allemagne méfiante à l'égard de la Russie qui se sentira plus rassurée. Les Russes aussi seront satisfaits puisqu'ils ne devront pas, pour obéir aux „ordres d'un gouvernement ambitieux, devenir des tyrans ou des bourreaux” de peuples qui méritent de jouir de la liberté⁸⁶.

Les lois votées au cours de l'année 1868 avaient comme but de consolider le dualisme; or elles ne firent qu'aggraver la situation. Parmi celles qui ont eu les répercussions les plus graves sur les Roumains de Transylvanie, citons: la loi sur les nationalités, la loi sur l'„union” de la Transylvanie avec la Hongrie, et celle sur l'enseignement.

Le projet de loi rédigé par Deak sur les nationalités, discuté, puis voté le 1^{er} décembre par la Diète et approuvé par l'Empereur le 6 décembre, avait comme but de mettre fin au conflit existant depuis longtemps entre les Magyars et les autres nationalités, et de consolider la position de la monarchie à l'intérieur. Selon cette loi, „tous les peuples de l'Empire sont égaux en droit. Chaque peuple a le droit inaliénable de conserver et d'entretenir sa nationalité en général et sa langue en particulier. L'égalité en droit entre toutes les langues employées dans les écoles, dans les services publics et dans la vie publique, est reconnue par l'État”⁸⁷.

L'interprétation de cette loi eut une importance capitale dans la vie politique des nationalités. La garantie de l'autonomie des nationalités signifiait en effet celle nécessaire à la conservation et au maintien de leur culture et de leur langue. Mais,

⁸⁵ *Ibidem*, p. 538.

⁸⁶ *Ibidem*, p. 549.

⁸⁷ E. Brote, *Chestiunea română în Transilvania și Ungaria*, Bucarest, 1895 (le texte de la loi p. 110–121); Eisenmann L., *op. cit.*, p. 550.

dans les modalités d'application, les Hongrois réussirent à se faire reconnaître une hégémonie non de droit, mais de fait, d'instaurer une „nation magyare, une et indivisible”; imposant la langue magyare à tout le territoire du royaume, ils pratiquèrent systématiquement une politique d'assimilation et de magyarisation forcée⁸⁸. Ils réduisirent, par conséquent, considérablement les possibilités d'affirmation politique des autres nationalités: par l'obligation d'employer uniquement la langue hongroise dans l'administration, dans la justice et dans l'enseignement, l'accès des autres nationalités à la vie de l'État allait devenir pratiquement impossible.

Tous ceux qui ont étudié cette loi ont souligné le danger qu'elle faisait peser sur les populations non-magyares. M. de Gubernatis, de l'Université de Rome, contestait la validité de cette loi: „Quelle espèce de loi pouvait être cette loi de 1868 dans la situation ethnique du pays? La loi n'est pas une loi tant qu'elle n'a pas été faite ensemble par les Hongrois et par les Roumains, dans une condition parfaitement libre”⁸⁹. Le sociologue L. Gumplovicz, de l'Université de Graz, estimait qu'il était nécessaire de reconnaître que cette égalité de droits qui avait subi tant de modifications, n'était plus qu'un mot vide de sens, et que, en l'état réel des choses, quelque autre nom conviendrait mieux, celui par exemple de loi d'oppression⁹⁰. Bidermann, professeur à l'Université d'Innsbruck, fait une analyse détaillée de la loi des nationalités⁹¹.

Selon lui, par cette loi, le gouvernement hongrois cherche dans des combinaisons artificielles le moyen de faire droit aux exigences les plus pressantes. Il termine son étude en affirmant que la stabilité des rapports, que l'on prétend maintenir par ce procédé est très problématique; et il ajoute qu'un gouvernement qui de nos jours entreprend de fonder par de semblables ordonnances l'uniformité nationale qui lui manque commet un impardonnable anachronisme⁹².

Au projet de Deak, les députés non-magyars en opposent un autre, signé par 17 Roumains, 6 Serbes et 1 Ruthène, par lequel ils demandent l'égalité des droits politiques des Magyars, des Serbes, des Roumains, des Allemands, des Slovaques et des Ruthènes, ainsi que le droit, pour chaque groupe linguistique, d'employer sa langue maternelle dans l'enseignement et le droit de fonder une chaire de langue maternelle dans l'Université d'État⁹³.

⁸⁸ Droz Jacques, *L'Europe Centrale, évolution historique de l'idée de „Mitteleuropa”*, Paris, 1960, p. 149.

⁸⁹ Cf. Alexandre Djuvara, *La lutte des nationalités. Hongrois et Roumains*, dans „Revue générale de droit international public”, tome II, 1895, p. 26.

⁹⁰ L. Gumplovicz, *Das Recht der Nationalitäten und Sprachen in Osterreich-Hungarn*, Innsbruck, 1879.

⁹¹ H. J. Bidermann, *La loi hongroise sur les nationalités, dans ses rapports avec le passé et le présent de la Hongrie*, dans „Revue de droit international et de législation comparée”, 1869 (1), p. 513–550; 1870 (2) p. 20–43.

⁹² *Ibidem*, 1870 (2), p. 36.

⁹³ T.V. Păcățean, *Cartea de aur*, IV, p. 432–445.

Après des débats prolongés et très orageux, les députés roumains et serbes quittèrent la salle des séances, le projet Deak fut alors voté sans modifications essentielles⁹⁴. Cet incident vient montrer une fois de plus tout ce que l'œuvre de cohésion, entreprise sur les bases du dualisme, rencontre encore de résistance et d'obstacles tant au delà qu'en deçà de la Leitha.

Une autre loi, votée le 6 décembre 1868, décide l'incorporation de la Transylvanie à la Hongrie, sans le consentement de la population majoritaire roumaine. La conséquence en est l'abolition des lois en cours dans cette région et leur remplacement par les lois hongroises. Bien que cette loi fut en complète contradiction avec la constitution de la Transylvanie, l'autonomie de cette région disparu corps et âme.

Une loi votée par le parlement magyar sous le n° 38, traite de l'enseignement et du droit d'ouvrir des écoles. Alors que, précédemment, le droit d'ouvrir des écoles n'était accordé qu'à l'État et à l'Église, la nouvelle loi permettait la fondation d'établissements d'enseignement par des associations et par des personnes privées. Mais, dans toutes les écoles, sans exception, l'enseignement de la langue magyare était obligatoire; dans les écoles de l'État et les Universités, elle était la seule autorisée.

Les questions d'organisation interne de la monarchie occupent une place importante dans la presse belge et particulièrement dans les correspondances, diplomatiques.

En ce qui concerne le projet de loi sur les nationalités, le „Journal de Bruxelles”⁹⁵ et „le Précurseur d'Anvers”⁹⁶ estiment que, même si cette loi a été conclue dans un esprit libéral, elle ne suffira pas à apaiser les revendications des nationalités non-magyares. Pour cela, l'application intégrale du projet élaboré par le gouvernement austro-hongrois sera difficile.

Emile de Laveleye, à son tour, dévoile encore une fois l'intention des Magyars de constituer un royaume homogène et par conséquent, leurs efforts de minimiser le particularisme dans l'administration, dans la culture et dans les mœurs. Selon lui, pour résoudre le problème national, les Magyars doivent accepter le fédéralisme en Transleithanie, de même que les Autrichiens doivent l'admettre en Cisleithanie. Les Magyars ne peuvent plus espérer, ni l'assimilation des Croates qui vont s'unir avec la Serbie et la Bosnie, ni celle des Roumains, soutenus par la jeune Roumanie qui va se développer continuellement⁹⁷.

À l'égard de la législation adoptée au cours de la première année du dualisme par les classes dominantes magyares et autrichiennes, l'opinion des diplomates belges apparaît clairement dans la correspondance reçue du vicomte de Jonghe d'Ardoye. Pour lui, la Diète de Pesth à une tâche très difficile à accomplir:

⁹⁴ Pour les débats des députés non-magyars voir Bidermann, *op. cit.*, 1870 (2), p. 27-31.

⁹⁵ „Journal de Bruxelles”, 1 décembre 1868.

⁹⁶ „Précurseur d'Anvers”, 1 décembre 1868.

⁹⁷ E. Laveleye, *La Péninsule de Balkans...* vol. II, p. 339.

l'application de la loi sur les nationalités, l'union de la Transylvanie avec la Hongrie et les rapports avec la Croatie constituent trop de fortes oppositions parmi les nationalités non-magyares⁹⁸.

Dans ses commentaires sur les rapports existant entre les nationalités, ce même diplomate exprime l'avis que les chefs du parti national hongrois ne pourront pas accorder les concessions qu'ils avaient fait miroiter aux nationalités et que celles-ci réclament très logiquement. Il croit que les modérés magyars pourraient s'entendre avec les modérés des autres nationalités, mais que les ultra nationalistes ne veulent pas faire la moindre concession et même ils expriment des exigences non fondées tant en droit qu'en équité⁹⁹.

De Jonghe d'Ardoye suppose que l'égalité de toutes les langues, réclamée par les nationalités, risque d'être fatale au royaume de Saint-Etienne, et que pour le gouvernement, il sera extrêmement difficile de faire comprendre aux nationalités qu'elles doivent renoncer à leurs aspirations. Si le gouvernement ne peut pas satisfaire leurs exigences, „il devra, bon gré mal gré, se décider à les dominer, et on ne voit que trop déjà arriver le moment où, ne pouvant répondre suffisamment aux exigences d'autonomie de ces peuples divers, il verra disparaître la confiance que les Magyars eussent voulu leur inspirer¹⁰⁰. Il remarque le fait que chez les peuples non-magyars, des vives protestations se sont déjà produit contre la prédominance trop absolue de Pesth. D'après le diplomate belge „l'on craint que la centralisation la plus rigoureuse ne puisse pas s'imposer par la force même des choses au gouvernement hongrois”¹⁰¹.

À propos du projet Deak, qui avait comme but d'aplanir les différents existants, l'ambassadeur pense que même si la loi est votée, la question des nationalités ne sera cependant pas pour autant résolue, qu'au contraire, elle va rester longtemps „la pierre d'achoppement” pour les gouvernements de Pesth et de Vienne: „il y a là des luttes de races, des divergences de mœurs et d'éducation que les lois ne règlent pas, il y a des traditions, des souvenirs historiques qui, une fois réveillés, entraveront pendant longtemps encore la domination magyare en Hongrie tout aussi bien que les tendances absorbantes allemandes de ce côté-ci de la Leitha. De là ces froissements, ces animosités politiques qui agitent l'opinion publique partout dans la monarchie austro-hongroise et instaurent une situation générale ou tout semble provisoire, ou rien n'est stable jusqu'à présent que l'instabilité. Chaque jour une loi nouvelle, indispensable cependant, semble venir engendrer de nouveaux mécontentements”¹⁰². De plus, il y a une mésentente entre les Autrichiens et les Hongrois, ajoute d'Ardoye. Ceux-ci prétendent que la confusion actuelle est due aux mesures de centralisation appliquées par le régime de Bach et de

⁹⁸ A.M.A.E.B., Vienne, 10 mars 1868.

⁹⁹ *Ibidem*, Vienne, 29 octobre 1868.

¹⁰⁰ *Ibidem*.

¹⁰¹ *Ibidem*.

¹⁰² *Ibidem*, Vienne, 24 novembre 1868.

Schmerling. De leur côté, les Autrichiens affirment que les aspirations nationalistes des Hongrois et leur séparatisme exagéré sont la cause de l'agitation qui met en péril la monarchie. Un danger commun pourra ramener l'entente entre ses éléments aujourd'hui divergents. „Malheureusement – conclut le diplomate belge – tout un passé de luttes est là pour entretenir la méfiance réciproque. Un grand succès, répondant à des aspirations communes, pourra seul, s'il est possible, consolider ce dualisme, qui aujourd'hui, ne représente que le triomphe du magyarisme sur l'ancienne centralisation allemande”¹⁰³.

Le projet Deák est voté le 1^{er} décembre 1868 par une majorité de 267 votes, l'opposition des nationalités n'obtenant que 24 votes. Les débats ont provoqué des incidents que relate la lettre du 9 décembre 1868, adressée au ministre des Affaires étrangères, Van der Stichelen. L'ambassadeur souligne le fait que les Hongrois partent du principe d'une seule nationalité, la nationalité magyare, une et indivisible. Par contre, les autres nationalités demandent que le partage territorial s'effectue en fonction des nationalités et que chacune d'entre elles ait la suprématie dans la région où elle est majoritaire; les fonctionnaires doivent être nommés conformément à la situation ethnique. Si le projet des nationalités était voté, cela conduirait à la formation d'unités administratives qui pourraient mener à une politisation menaçant ainsi l'existence même du royaume de Saint-Etienne, „car les faibles liens qui eussent encore uni ces nationalités au centralisme hongrois, se seraient bientôt rompus sous le poids de l'attraction qui les pousse vers les Principautés Danubiennes et de l'affinité qui existe entre ces populations du Bas du Danube”¹⁰⁴.

Malgré l'opposition des députés roumains et serbes, la loi sera quand même appliquée. Dans cette situation d'Ardoye considère que le problème des nationalités a été résolu formellement, mais que la lutte survivra à la loi, parce que cette dernière accorde aux nationalités une somme de droits qui les fortifie dans leur résistance¹⁰⁵.

Dans la même lettre, on trouve également des considérations sur la loi d'union forcée de la Transylvanie avec la Hongrie et des détails sur l'attitude des députés roumains, Ilie Măcelariu, Iosif Hodoș et Aloïsiu Vlad ainsi que sur leur opposition au despotisme magyar. L'attitude intransigeante des Magyars vis-à-vis des Roumains de Transylvanie est due, selon l'opinion d'Ardoye, non seulement aux intrigues de la Russie et de la Prusse, mais aussi aux manifestations des Roumains en faveur de l'union avec la Roumanie. „... La Russie, elle favorise tout ce qui peut tendre à agrandir la Roumanie, qu'elle croit incapable de se défendre à la longue sans un protectorat qui, à ses yeux, ne serait qu'un premier pas vers l'annexion et la réalisation du testament de Pierre le Grand. La Prusse aussi prépare de ce côté une diversion utile aux éventualités que lui réserve l'avenir”¹⁰⁶.

¹⁰³ *Ibidem*.

¹⁰⁴ *Ibidem*, Vienne, 9 décembre 1868.

¹⁰⁵ *Ibidem*.

¹⁰⁶ *Ibidem*.

L'ambassadeur considère que, même si les Hongrois et les Autrichiens dominent la situation intérieure dans les deux moitiés de la monarchie „on est loin d'être complètement rassuré sur l'avenir à Vienne comme à Pesth et si le dualisme à dépassé à ses débuts les espérances de ceux qui l'ont fondé, les uns et les autres semblent convaincus dans leur fort intérieur que la nouvelle organisation de l'empire ne repose pas encore sur des fondements bien solides”¹⁰⁷. De même façon s'exprime le journal „l'Etoile Belge”: „... L'Autriche et la Hongrie pâtiront encore longtemps des conséquences inéluctables d'un système fatal qui, tout abandonné qu'il soit, fera longtemps encore sentir ses effets funestes”¹⁰⁸.

Jonghe d'Ardoye dressant le bilan d'une année de régime dualiste constate que si la Hongrie a obtenu de bons résultats grâce à une politique habile et prudente de Deák et de son parti, elle devra encore faire de grands efforts pour rapprocher les diverses nationalités qu'elle régit. En effet, les nationalités, aussi bien en Hongrie qu'en Autriche, protestent contre les dominations magyare et autrichienne; ces peuples n'ayant qu'une majorité relative ne peuvent exercer une réelle influence et ne pourront le faire qu'en s'appuyant mutuellement¹⁰⁹.

Il faut donc bien reconnaître qu'après une année d'expérience, on en est encore à rechercher une solution plus conforme aux traditions et aspirations des différents peuples qui composent les États héréditaires de la Maison de Habsbourg. L'incertitude qui s'est emparée de tous les esprits rend impossible une bonne organisation politique¹¹⁰.

Toutes les nationalités soumises à la monarchie protestent contre les institutions qui les régissent, et réclament l'autonomie que le dualisme ne peut leur concéder. La nuance politique, et donc l'opinion publique, aussi bien que les milieux officiels, ont suivi de très près l'évolution de la question; les informateurs ont dès le début exprimé leurs réserves quant aux conséquences que pourrait avoir l'intransigeance des Magyars. Par la suite, ils ont montré la rapide dégradation des relations entre Magyars et autres nationalités, et les dangers qu'elle faisait naître. Peut-être l'importance accordée par les Belges à ces dissensions provient-elle du fait que la Belgique, de par sa récente expérience, était particulièrement sensibilisée à l'égard des revendications nationales.

Nous allons d'ailleurs voir que, dans les années qui suivent, cet intérêt ne fera que croître: la presse ne se contentera plus de publier des informations mais prendra fait et cause pour les Roumains dans de nombreux articles de fond et chroniques politiques, placés en première page; on trouvera même une participation active du public belge au mouvement pro-roumain qui se manifesterà dans divers pays européens à la fin du siècle.

¹⁰⁷ *Ibidem*.

¹⁰⁸ „Etoile Belge”, 20–21 juillet 1868.

¹⁰⁹ A.M.A.E.B., Vienne, 17 décembre 1868.

¹¹⁰ *Ibidem*, Vienne, 28 décembre 1868.